FÊTE DU DROIT : CONCOURS RAP/SLAM SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION !

Étudiants, libérez votre créativité musicale ! Rappez, slamez avec le droit ! Parlez-nous de la liberté d'expression ! Ce concours s'adresse à tous les étudiants, toutes disciplines confondues. Inscrivez-vous avant le dimanche 12 mars 2017 à minuit.

Participez au concours organisé par l'Université Paris-Sud, l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université d'Evry Val d'Essonne dans le cadre de la 2e fête du droit du 13 au 17 mars 2017
Ce concours est ouvert à tous les étudiants de l'UVSQ.

Venez vous produire à Sceaux le 15 mars devant vos camarades et un jury prestigieux :
- Issam Krimi, compositeur, producteur du Mouv' Live Show

- Olivier Cachin, écrivain, journaliste musical
- Thomas Blondeau, journaliste, critique musical aux Inrocks
- Ainsi que les trois doyens des facultés partenaires.

Remportez des lots pour une valeur de 3000€ offerts par la SACEM.
Tentez votre chance pour participer à la finale nationale le 17 mars à Malakoff, dotée d' un prix supplémentaire de 2000€.

[style1;Programme de la fête du droit]

- Lundi 13 mars, 9h : Concours d'éloquence du Collège du droit *« Composition libre sur le droit et la musique »*.
- Du 13 au 17 mars : Exposition *"L'expression ou l'Ordre".*
Textes et chansons censurées, de Baudelaire à NTM.
- Mercredi 15 mars, 18h : Finale Saclay du concours de rap/slam sur la liberté d'expression (Faculté Jean Monnet).
- **Jeudi 16 mars, 11h** : Cinés-Droit de l'UVSQ-UGC, La Fille de Brest (SQY-Ouest)
Projection suivie d'un débat avec Irène Frachon, Anne Jouan, Marie-Emma Boursier, Lionel Levy, Georges Touati et Nathalie Wolff.
- Jeudi 16 mars, 14h30 : Prestation des quatre finalistes du concours d'éloquence du Collège du droit "*Composition libre sur le droit et la musique*".
- Jeudi 16 mars, 18h30 : Conférence de Monsieur Franck Monnier, maître de conférences à l'UVSQ: *« Ce que notre droit de la culture doit à l'opéra »*.
- **Vendredi 17 mars, 17h** : Gala de clôture de la FDD (Faculté Vanves-Malakoff) avec la finale nationale du concours rap/slam et les prestations des finalistes du concours d'éloquence du Collège de droit.
Télécharger le programme [JPG - 2 Mo]

[style1;Conditions de participation au concours]

» Le candidat principal est un étudiant de toutes disciplines inscrit dans l'une des trois universités partenaires.

» Le candidat principal peut s'adjoindre une ou deux personnes de son choix participant à la création et/ou à son interprétation.

» Le candidat réalise et enregistre une création de type rap ou slam, originale dans son instrumentation, son *flow* et ses paroles, dans le respect des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle.

» Le texte des paroles doit impérativement traiter du thème de la liberté d'expression.

» La création enregistrée ne peut dépasser une durée de 3 minutes.

» Le candidat transmet par voie électronique à l'adresse suivante concours.rap-slam@u-psud.fr avant **dimanche 12 mars minuit** :
- Sa création complète enregistrée sous format MP3 de taille < 7 Go.
- Le texte des paroles sous format Word ou pdf.

» Le candidat, s'il est présélectionné, est disponible à partir de 18 heures à Sceaux le mercredi 15 mars pour exécuter en public sa création.

» Le candidat, s'il est lauréat de la phase locale, est disponible à partir de 17 heures à Malakoff le vendredi 17 mars pour exécuter en public sa création dans le cadre de la finale nationale.

» Le candidat présélectionné, et a fortiori lauréat, accepte la reproduction et la représentation sans contrepartie de sa création musicale et du texte pour les besoins de communication du concours et en l'absence de toute finalité lucrative.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

> Télécharger l'affiche
[PDF - 1 Mo]> www.fetedudroit.fr

Contact
concours.rap-slam@u-psud.fr